

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DÉVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 02 octobre 2025 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Mirella Deloignon, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Ridez Yoann, Hébert François (arrivé à 18h16), Thiessé Stéphanie, Nectoux Béatrice, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Belhadj Lazreg (arrivé à 18h10), Nicolle Nadia, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Boutigny Annette à Dufour Xavier, Neyt Lucie à Vallant Jérôme, Maupu Edwige à Mottet Delphine, Colin Emilie à Ridez Yoann, Cheval Alexandre à Vitoux Emmanuel, Arnoult Mickaël à Duchaussoy Vincent, Cornelis Annie à Colin Yannick, Michelin Martine à Fahy Noëlle.

Etait absente : Prévost Pauline.

Secrétaire de séance : Stéphanie Thiessé.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est adopté (Messieurs Belhadj et Hébert n'ayant pas pris part au vote).

N°25-53 Tarifs municipaux 2026

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement des services, il est proposé une actualisation des tarifs municipaux (+ 2%).

Suite à une erreur constatée dans les tarifs du Centre Culturel Voltaire, le Conseil Municipal, décide de ne pas voter les tarifs municipaux lors de cette séance et de les reporter au prochain Conseil Municipal.

N°25-54 Engagement de la commune dans la démarche COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

N°25-55 Rétrocession d'une concession au columbarium

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la rétrocession de la concession à la commune.

N°25-56 Location de salles – règlement - suppression du délai de réservation en cas de circonstance exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 3-2 des règlements des salles Cailly et Clairette et de la Halle du Pont Roulant.

N°25-57 Convention de mise à disposition de la Maison de l'Animation à l'association « Forever Country »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la mise à disposition de la salle à l'association et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

N°25-58 Modification du tableau des effectifs du personnel municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

N°25-59 Nouvelles modalités d'exercice du télétravail – Abrogation de la délibération n°23-25 du 23 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger, à compter du 1er novembre 2025, les dispositions relatives au télétravail fixées par la délibération n°23-25 du 23 mars 2023.
- D'instaurer à compter du 1er novembre 2025 le télétravail dans les conditions précisées au règlement intérieur annexé à la présente délibération.
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer les autorisations individuelles de télétravail et tout document afférent.

N°25-60 Médiathèque - braderies des vieux documents - tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de vente de l'année précédente.

N°25-61 Médiathèque - tarifs conversation anglaise – modification suite erreur de plume

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter ces tarifs pour effectuer les premières inscriptions à partir d'octobre 2025.

N°25-62 Validation de la carte scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 24 voix « Pour » : Deloignon Mirella, Dufour Xavier (pouvoir de Boutigny Annette), Jaha Mohamed, Mottet Delphine (pouvoir de Maupu Edwige), Vallant Jérôme (pouvoir de Neyt Lucie) , Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel (pouvoir de Cheval Alexandre), Ridez Yoann (pouvoir de Colin Emilie), Hébert François, Thiessé Stéphanie, Nectoux Béatrice.

Et 8 abstentions : Duchaussoy Vincent (pouvoir de Arnoult Mickaël), Fahy Noëlle (pouvoir de Michelin Martine), Nicolle Nadia, Colin Yannick (pouvoir de Cornelis Annie), Belhadj Lazreg.

décide de valider la carte scolaire jointe en annexe.

N°25-63 Règlements intérieurs de la restauration collective, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs – mises à jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications des différents règlements.

N°25-64 Tarifs de mise à disposition des équipements sportifs aux partenaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la création de cette tarification pour la mise à disposition des équipements sportifs.

N°25-65 Actualisation de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider ces tarifs pour l'année 2026.

N°25-66 Dénomination de voie – carrefour de la demi-lune

Sur proposition de la Ville de Maromme, et considérant l'accord de la Ville de Notre Dame de Bondeville, il est proposé de renommer le carrefour Aristide Briand dit “Demi-Lune” partagé entre les territoires de Maromme, Notre Dame de Bondeville et Déville lès Rouen en Carrefour de la Demi-Lune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cette modification.

**Je soussignée Mirella Deloignon, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie
avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 09 octobre 2025 le 14 octobre 2025.**

**Comporte quatre (4) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie
située 1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**

Le 13 octobre 2025, à Déville lès Rouen

Le Maire,

Mirella Deloignon

